Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le
ID : 074-217402189-20240305-DE2024_021-DE

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Lundi 26 février 2024
Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Présents : 19
Votants : 28

Présents : Jacques GRANDCHAMP – James WALKER - Christelle GAUDET - Éric GAYDON – Dominique GIRAUD - Pascal EYNARD-MACHET - Alexia LEROUYER - Sylviane DENIAU - Georges BARTHE - Marie-Claude GIRARDOZ - Françoise GROBEL - Robert BARATAY - Nelly DUFFOUR - Philippe DECURNINGES - Bernadette GROBEL – Brigitte PERROT - Jean-Marc DAGAND – Claude SIGWALT - Noël DUVAND.
Absents Représentés : Gilles TOURNIER par James WALKER- Valérie RAPHOZ par Georges BARTHE – Claude ECHERNIER-MOTTET par Pascal EYNARD-MACHET - Julien-Marc MEYNET par Dominique GIRAUD - Dominique COMANDONE par Éric GAYDON - Jonathan DEBOUY par Christelle GAUDET- Jérémy COULOMBEL par Alexia LEROUYER - Elisabeth GIGUELAY par Noël DUVAND – Christophe MECHOUK par Brigitte PERROT
Absents : Valérie MERLE-DARCOURT
Secrétaire de séance : Françoise GROBEL

Objet : Débat d'orientation budgétaire

Délibération n° DE2024_021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1,
Vu l'instruction M57,

Considérant qu'un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu au sein du conseil municipal dans le délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif,
Considérant que le débat a pu régulièrement avoir lieu,
Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2024 ci-annexé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité
Le CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024.

La secrétaire de séance,
Françoise GROBEL

Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP

MAIRIE DE PUBLIER Haute-Savoie

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le
ID : 074-217402189-20240305-DE2024_021-DE

Annexe 5.5

Publier
Amphion

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le
ID : 074-217402189-20240305-DE2024_021-DE

INTRODUCTION : RAPPELS SUR LE CADRE LEGAL

Le débat d'orientation budgétaire est prévu par l'article L2312-1 du CGCT.

Il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Pour les collectivités dotées de la M57, il doit intervenir dans les dix semaines qui précèdent l'examen du budget et donner lieu à la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le rapport doit également mentionner l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

A noter que la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ne concerne que les communes de plus de 10 000 habitants.

Le rapport donne lieu à un débat en conseil municipal, et il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

I. LE CONTEXTE BUGETAIRE

Le contexte d'élaboration de la loi de finances

Après avoir atteint plus de 10% en octobre 2022, l'inflation poursuit son ralentissement dans la zone euro et atteignait 2,4% sur un an en novembre.
Le reflux enregistré en novembre touche toutes les composantes de l'indicateur, hors énergie. Quant à la chute des tarifs de l'énergie, constatée ces derniers mois, elle s'est même accentuée : ces derniers ont baissé de 11,5% en novembre sur un an, après 11,2% en octobre.
En France, la hausse des prix a fortement ralenti en France en novembre, à +3,4% sur un an après +4,0% en octobre, selon les données provisoires de l'Insee.

Situation des finances publiques

Le coup de frein enregistré dans certains secteurs a pesé sur la croissance française. Initialement estimée faible, mais positive par l'Insee, l'activité a finalement basculé dans le rouge au troisième trimestre.
Malgré cette révision à la baisse de la croissance, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a indiqué maintenir sa prévision pour 2023 à 1% et à 1,4% pour 2024.

La loi de finances prévoit de réduire le déficit public à 4,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2024, après 4,9% en 2023. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 146,9 milliards d'euros (+2,4 milliards par rapport au texte initial). La part de la dette publique se stabiliserait à 109,7% du PIB. Ces objectifs de déficit s'inscrivent dans la trajectoire fixée par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027. En 2024, le montant du périmètre des dépenses de l'État est estimé à 491,9 milliards d'euros.

La Loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027

La loi de programmation des finances publiques pour 2023 à 2027 a été publiée le 19 décembre 2023. La LPFP définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 qui servira de référence pour les prochains exercices budgétaires et les moyens qui permettront de la

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le
ID : 074-217402189-20240305-DE2024_021-DE

respecter, dans un contexte de sortie de crise économique et sanitaire liée au Covid. Un retour du déficit public sous la barre des 3% du PIB est prévu d'ici 2027 (contre 4,9% en 2023).

Les principales dispositions prévues par la loi de finances 2024 (LFI) intéressant la commune de Publier

Nouvelle hausse de la dotation globale de fonctionnement (DGF)
Cet article fixe le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'année 2024 à 27,245 milliards d'euros, soit une hausse de 313,7 millions d'euros à périmètre courant et 320 millions d'euros à périmètre constant (+ 1,2 %).

Pour 2024, le Gouvernement ne reconduit pas la suspension de l'application de l'écrêtement. Pour la commune de Publier, la suspension de l'application de l'écrêtement avait engendré en 2023 la perception exceptionnelle d'une DGF de l'ordre de 10K€.

Progression des concours financiers de l'Etat
L'État renforce son soutien aux collectivités territoriales pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique, avec la prolongation et le renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert ». Celui-ci s'établit désormais à 2,5 Md€. Parmi les priorités, la rénovation des écoles.
Afin d'inciter les collectivités à orienter leurs investissements vers la transition écologique, « l'objectif de verdissement » des dotations est renforcé pour atteindre près de 0,5 Md€ soit 25% de l'enveloppe globale.

Reconduction de l' «amortisseur électricité »
L'article prévoit la possibilité de prolonger le dispositif d'amortisseur électricité en 2024.
Pour rappel, l'« amortisseur électricité », créé en 2023, permet à l'État de prendre en charge une partie de la facture d'électricité des entreprises et des collectivités locales dès lors que le prix par MWh (mégawatheure) de l'électricité hors acheminement et taxes (« part énergie ») souscrit dépasse un certain niveau de référence. Ainsi, la facture est directement diminuée par le fournisseur, le montant correspondant à la baisse du prix de la part énergie étant directement compensé par l'État auprès de celui-ci.

Majoration et réforme de la dotation pour les titres sécurisés
La dotation pour stations de titres sécurisés (DTS) a été créée pour compenser aux communes les coûts résultant du fonctionnement des stations d'enregistrement des demandes de titres d'identité (passeports et cartes nationales d'identité). Elle est actuellement divisée en deux parts (une part forfaitaire pour chaque station et une part variable en fonction du nombre de demandes + une majoration pour les stations inscrites à un module dématérialisé de prise de rendez-vous).
Afin d'améliorer encore les délais de traitement des demandes, son montant est porté à 100 M€ en 2024 et elle est étendue aux opérations de certifications d'identité numérique.

Élargissement du bénéfice de la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux (DPEL)
La loi de finances pour 2023 a notamment intégré à la « dotation élu local », la compensation des frais engagés par les communes de moins de 3 500 habitants, pour la souscription de contrats d'assurance visant à couvrir les coûts liés à l'obligation de protection fonctionnelle des élus. Cet article élargit cette compensation aux communes de moins de 10 000 habitants

La situation financière des collectivités locales

Selon les prévisions associées au projet de loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales et leurs groupements, après avoir dégagé un excédent de financement de 4,8 Md€ en 2022, connaîtraient un besoin de financement de 2,6 Md€ en 2023, puis de 2,9 Md€ en 2024.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le
ID : 074-217402189-20240305-DE2024_021-DE

La hausse des dépenses des collectivités locales tient essentiellement au dynamisme des charges de fonctionnement, et notamment des dépenses de personnel.
Les dépenses d'investissement affichent une progression soutenue, malgré la crise sanitaire, ce qui s'explique notamment par le fait que l'État a soutenu de manière constante l'investissement public local, par un renforcement des concours financiers de l'État versés aux collectivités locales.

II. LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL FIN 2023

Le budget principal de la ville présente des équilibres financiers satisfaisants fin 2023. L'épargne brute a baissé de seulement 2.75% par rapport à 2022 contre -9% selon l'estimation de l'étude de la banque postale pour l'ensemble des collectivités locales sur 2023.

L'analyse du compte administratif 2023 démontre une gestion budgétaire rigoureuse, permettant de limiter l'impact du contexte inflationniste.

En fonctionnement

Ainsi, après un exercice 2022, encore marqué par la crise sanitaire, l'année 2023 fait face aux conflits mondiaux dont la guerre en Ukraine, accentuant ainsi la crise économique.

Les dépenses réelles de fonctionnement (13.47M€ en 2023) augmentent de 3.26% par rapport à 2022 (13.05M€ en 2022).

Evolution des réalisations de dépenses réelles de fonctionnement (Budget Principal)

Année	CA 2020	CA 2021	CA 2022	% Evolution CA 2022/CA 2021	CA 2023	% Evolution CA 2023/CA 2022
Chapitre 011-Charges à caractère général	3 338 955,19 €	3 267 957,82 €	3 682 779,68 €	112,69%	4 451 222,09 €	120,87%
Chapitre 012-Charges de personnel et frais assimilés	5 341 842,02 €	5 610 989,79 €	6 359 764,89 €	113,34%	6 700 967,80 €	105,37%
Chapitre 014-Atténuations de produits	526 415,11 €	452 792,06 €	434 301,00 €	95,92%	430 586,00 €	99,14%
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	1 408 096,27 €	1 487 377,24 €	1 726 674,47 €	116,09%	1 135 661,72 €	65,77%
Chapitre 66-Charges financières	935 629,04 €	879 622,29 €	820 803,67 €	93,31%	727 250,20 €	88,60%
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	3 767,06 €	92 278,80 €	17 140,55 €	18,57%	29 142,04 €	170,02%
Chapitre 68-Dotations provisions semi-budgétaires	- €	- €	11 009,31 €	#DIV/0!	3 182,94 €	28,91%
Total	11 554 704,69 €	11 791 018,00 €	13 052 473,57 €	110,70%	13 478 012,79 €	103,26%

Les recettes de fonctionnement augmentent de 1.11% (18.20M€ en 2023) contre 18M€ en 2022.

Evolution des réalisations de recettes réelles de fonctionnement (Budget Principal)

Année	CA 2020	CA 2021	CA 2022	% Evolution CA 2022/CA 2021	CA 2023	% Evolution CA 2023/CA 2022
Chapitre 013-Atténuation de charges	128 011,28 €	123 426,21 €	147 234,25 €	119,29%	91 454,14 €	62,11%
Chapitre 70-Produits des services	781 288,76 €	717 026,82 €	1 392 659,60 €	194,23%	1 371 508,96 €	98,48%
Chapitre 73-Impôts et taxes	10 860 006,60 €	10 048 169,20 €	11 946 667,97 €	118,89%	11 967 668,51 €	100,18%
Chapitre 74-Dotations et participations	1 645 935,83 €	2 792 418,78 €	2 763 237,27 €	98,95%	3 381 412,07 €	122,37%
Chapitre 75-Autres produits de gestion courante	1 151 503,73 €	1 055 940,62 €	1 444 437,74 €	136,79%	1 300 683,24 €	90,05%
Chapitre 76-Produits financiers	- €	262,25 €	303,90 €	115,88%	557,15 €	183,33%
Chapitre 77-Produits exceptionnels	27 780,84 €	3 866 384,26 €	311 275,93 €	8,05%	93 205,38 €	29,94%
Chapitre 78-Reprise sur amortissements et provisions	- €	- €	- €	#DIV/0!	- €	#DIV/0!
Total	14 594 527,04 €	18 603 628,14 €	18 005 816,66 €	96,79%	18 206 489,45 €	101,11%

L'épargne brute est en très léger recul par rapport à 2022 (-132k€) soit 4,69M€ en 2023 représentant ainsi 26% des recettes réelles de fonctionnement. L'évolution moyenne pour l'année 2023 de l'épargne brute, pour les collectivités locales au niveau national, serait de -9%, la baisse constatée pour notre commune étant seulement de -2.75%.

L'épargne nette qui représente l'épargne brute (4,69M€) déduction faite du remboursement du capital de la dette sur l'année 2023 (2.26M€), est en baisse sur 2023 (2.43M€ contre 3.07M€) soit -20.91%. Toutefois cette baisse est synonyme d'une bonne gestion eu égard au remboursement anticipé d'une partie de la dette auprès du SYANE de l'ordre de 504 208,62€. Le remboursement anticipé de ces emprunts par la commune a permis de réaliser une économie sur les intérêts de ces emprunts de 78 566,04€.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le
ID : 074-217402189-20240305-DE2024_021-DE

Evolutions financières de l'épargne *(hors produits des cessions d'immobilisations)*

Année	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
A/ Recettes réelles *(hors chapitres 76-77-78)*	14 566 746 €	14 736 982 €	17 694 237 €	18 112 727 €
B/ Dépenses réelles *(hors chapitres 66-67-68)*	10 615 308 €	10 819 116 €	12 203 520 €	12 718 438 €
Epargne de gestion = A-B	**3 951 438 €**	**3 917 866 €**	**5 490 717 €**	**5 394 289 €**
C/ Intérêts de la dette	935 629 €	879 621 €	820 804 €	727 250 €
D/ Soldes des chapitres exclus au A et B (hors compte 775)	24 014 €	- 50 697 €	159 087 €	29 332 €
Epargne brute = Epargne de gestion -C + D	**3 039 823 €**	**2 987 547 €**	**4 829 000 €**	**4 696 371 €**
Remboursement du capital de la dette	*1 502 401 €*	*1 617 963 €*	*1 754 931 €*	*2 265 151 €*
Epargne nette	**1 537 422 €**	**1 369 584 €**	**3 074 070 €**	**2 431 220 €**
Taux Epargne brute	20,83%	16,06%	26,82%	26%

Les relations financières avec l'intercommunalité :

Le montant de l'attribution de compensation est inchangé, 4.5M€ en 2023.
La commune bénéficie également d'une participation de l'intercommunalité au titre du dispositif « savoir nager », basée sur le nombre d'élèves du territoire ayant fréquenté le centre nautique l'année N-1.
Le montant perçu en 2023 au titre de la fréquentation 2022-2023 est de 186.7K€, le solde de la période 2021-2022 s'est élevé à 183.6K€.

L'intercommunalité ne possède par ailleurs pas à ce jour de pacte fiscal et financier.

En investissement

La commune a réalisé 7,3M€ de dépenses d'équipement (10.08M€ en intégrant les restes à réaliser), en augmentation de 4M€ par rapport à 2022, parmi lesquelles :

- Travaux d'aménagement et rénovation de voirie (1.88M€) dont RD 1005 (1,25M€)
- Travaux dans les écoles (1.68M€) dont ST EXUPERY (1,58M€)
- Travaux de réhabilitation de la Mairie (430K€)
- Travaux d'aménagement des bâtiments publics (270K€)
- Remplacement des systèmes de filtration du CNA (600K€)
- Gestion intelligente des eaux de renouvellement du CNA (110K€)
- Installation de la vidéoprotection (369K€)
- Equipements et matériels des services (informatique, matériels espaces verts, véhicules utilitaires, etc.) (450K€)

Les travaux engendrant une meilleure performance énergétique des bâtiments communaux ont été priorisés en 2023, eu égard à l'envolée des coûts énergétiques.

2,8M€ de recettes réelles d'investissement ont été constatées sur 2023 (4,5M€ en intégrant les restes à réaliser) contre 1.5M€ en 2022. De fait, la part des subventions dans les investissements communaux a progressé.
Le fonds de roulement (ou stock de trésorerie) fin 2023 (9.11M€) diminue de 2.89M€ par rapport à 2022 (12M€), la commune ayant fait le choix de recourir à ses fonds propres constitués pour financer un maximum d'investissement.

Toutefois la dynamique d'investissement de la commune retracée au sein du plan pluriannuel d'investissement pourrait engendrer le recours à l'emprunt en 2024 pour un montant de 1.3M€.

Les relations financières avec l'intercommunalité :

En 2023, la commune a perçu un fond de concours de la CCPEVA pour les travaux de réaménagement de la plage et des parcs littoraux à hauteur de 48K€ qu'elle a pu inscrire en Restes à Réaliser.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le
ID : 074-217402189-20240305-DE2024_021-DE

Synthèse des résultats 2023

Section de Fonctionnement

Année	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Résultat antérieur cumulé	1 257 640,00 €	3 935 715,38 €	6 226 705,00 €	10 245 000,83 €
Recettes annuelles	14 599 575,64 €	18 647 740,63 €	18 071 822,41 €	19 095 488,98 €
Dépenses annuelles	12 251 858,02 €	16 356 751,01 €	13 860 302,34 €	14 275 921,82 €
Résultat d'exécution	2 347 717,62 €	2 290 989,62 €	4 211 520,07 €	4 819 567,16 €
Résultat cumulé de fonctionnement	3 605 357,62 €	6 226 705,00 €	10 245 000,83 €	8 104 800,69 €

Section d'investissement

Année	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Résultat antérieur cumulé	4 889 483,87 €	1 770 664,79 €	4 302 792,78 €	1 595 709,47 €
Recettes annuelles	4 919 963,35 €	9 301 104,92 €	3 129 499,63 €	6 844 350,36 €
Dépenses annuelles	7 918 517,71 €	6 768 976,93 €	5 957 255,77 €	14 388 708,98 €
Résultat d'exécution	**- 2 998 554,36 €**	**2 532 127,99 €**	**- 2 827 756,14 €**	**- 7 544 358,62 €**
Résultat cumulé d'investissement	1 890 929,51 €	4 302 792,78 €	1 595 709,47 €	- 5 948 649,15 €
RAR Dépenses	*1 319 178,95 €*	*905 079,59 €*	*2 650 425,80 €*	*2 773 386,56 €*
RAR Recettes		*429 389,94 €*	*826 643,00 €*	*1 762 268,41 €*
Excédent (+) ou Besoin (-) de financement de la section d'investissement	571 750,56 €	3 827 103,13 €	- 228 073,33 €	- 6 959 767,30 €

Structure de la dette

Sur l'exercice 2023, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses investissements.

L'en-cours de dette fin 2023 atteint 17,57M€, la capacité de désendettement de la commune représente donc 3.74 années contre 4.11 en 2022, ratio bien en-deçà du seuil d'alerte (autour de 12 ans).

Capacité de désendettement *

Année	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Encours de la dette	19 840 439,18 €	21 590 775,72 €	19 835 845,18 €	17 570 694,19 €
Annuité de la dette	2 438 030,31 €	2 497 585,61 €	2 575 734,21 €	2 992 401,05 €
Epargne Brute	*3 039 823 €*	*2 987 547 €*	*4 829 000 €*	*4 696 371 €*
Encours de la dette/Epargne brute * (en années)	**6,53**	**7,23**	**4,11**	**3,74**

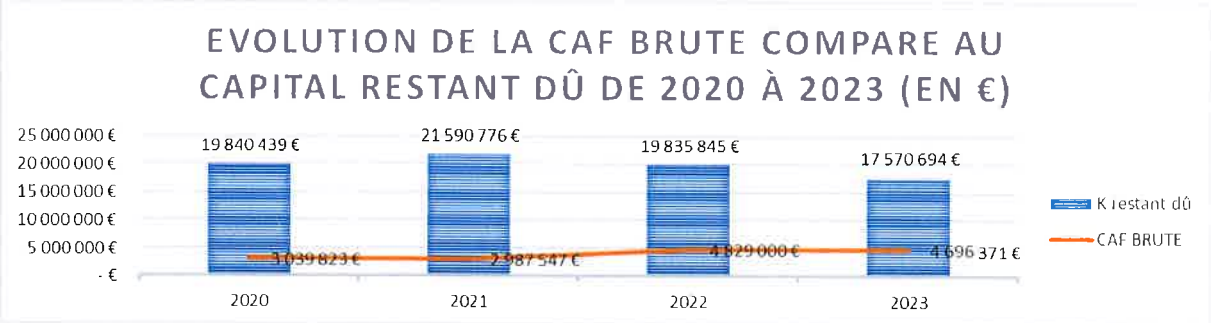

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le
ID : 074-217402189-20240305-DE2024_021-DE

Par ailleurs l'engagement de la municipalité à ne pas alourdir la dette en 2023 permet à cette dernière d'enregistrer un ratio d'endettement par habitant en baisse sur l'année 2023.

Evolution de l'endettement par habitants				
Exercice	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Encours de la dette/Nbre d'habitants	2 697,18 €	2 935,12 €	2 625,87 €	2 244,02 €

De plus, la commune a mis en place une gestion active de la dette lui permettant, en 2023, de procéder à un remboursement anticipé d'emprunts contractés auprès du SYANE, pour un montant de 504K€, et ce, sans aucun paiement d'indemnités de remboursement anticipé.

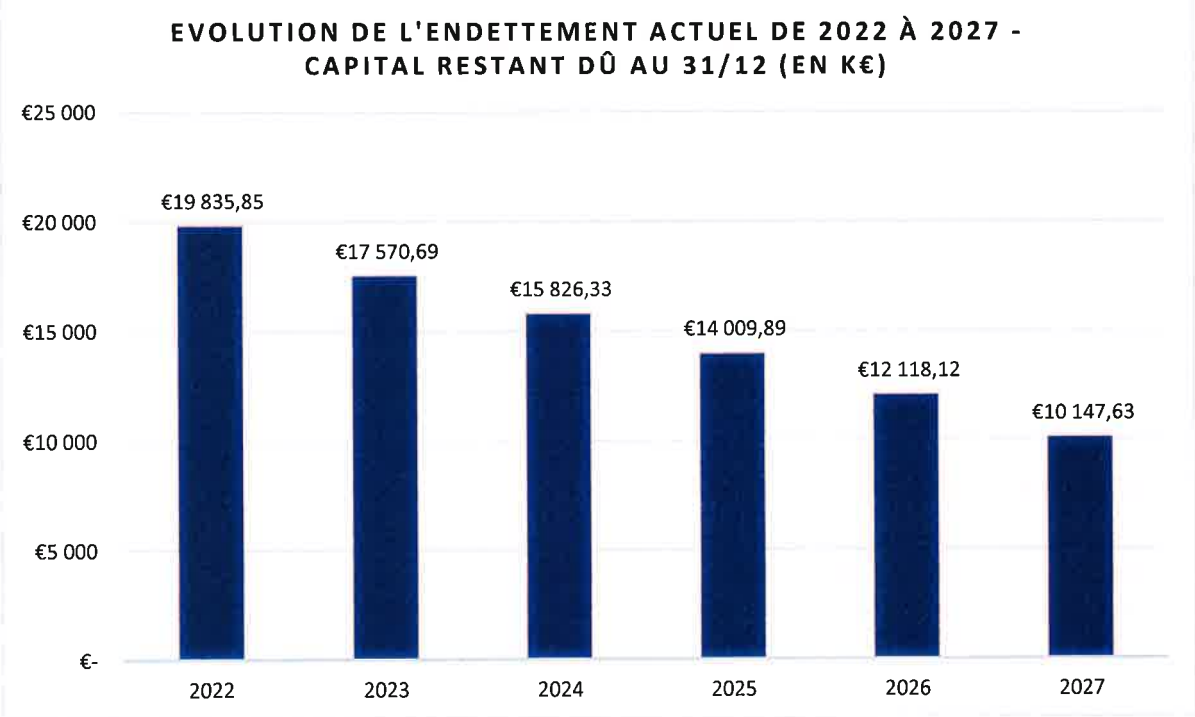

Evolution des ratios budgétaires

Population municipale au dernier recensement Insee — 7 356 — 7 356 — 7 554 — 7 830

Analyse des ratios budgétaires imposés par le CGCT

10 Ratios budgétaires obligatoires	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	% Evolution CA 2023/CA 2022	Moyenne Nationale 2023 DGCL *(Source "Les chiffres clés des collectivités locales")*	% Evolution 2023/2022
Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population	1 570,79 €	1 602,91 €	1 727,89 €	1 721,33 €	99,62%	1 003,00 €	106,25%
Ratio 2 = Produit des impositions directes/population	604,09 €	475,56 €	550,70 €	585,76 €	106,37%	543,00 €	105,03%
Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population	1 984,03 €	2 529,04 €	2 383,61 €	2 325,22 €	97,55%	1 210,00 €	104,49%
Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population	753,12 €	642,45 €	437,84 €	933,52 €	213,21%	327,00 €	109,73%
Ratio 5 = Dette/population	2 697,18 €	2 935,12 €	2 625,87 €	2 244,02 €	85,46%	797,00 €	100,13%
Ratio 6 = DGF/population	9,17 €	9,46 €	9,61 €	12,62 €	131,30%	153,00 €	99,35%
Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF	46,23%	47,59%	48,72%	49,72%	102,04%	57,10%	99,13%
Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette)/RRF	89,47%	72,08%	82,24%	86,47%	105,15%	89,70%	101,13%
Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement	37,96%	25,40%	18,37%	40,15%	218,56%	27,00%	105,06%
Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement	135,94%	116,06%	110,16%	96,51%	87,60%	65,80%	95,78%

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le
ID : 074-217402189-20240305-DE2024_021-DE

III. LES MODALITES DE DEFINITION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

La préparation des orientations budgétaires 2024 résulte d'un travail collaboratif initié depuis fin novembre 2023, où les services municipaux ont recensé, chiffré et priorisé leurs besoins pour 2024 et envisagé les projets pluriannuels. Après les avoir présentés aux élus de la majorité, des arbitrages sont intervenus pour 2024. Cette conférence budgétaire a été l'occasion d'évaluer les dépenses engagées par les services, de réinterroger les modes de gestion et/ou d'organisation et d'envisager des pistes d'économies.

IV. LES PRINCIPALES MASSES BUDGETAIRES – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Evolution des prévisions de dépenses de fonctionnement

Evolution des crédits ouverts (BP + DM): Dépenses réelles de fonctionnement (Budget Principal)						
Année	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	% Evolution BP2024 / BP2023
Chapitre 011-Charges à caractère général	3 479 957,00 €	3 558 481,52 €	4 173 771,69 €	5 547 219,40 €	5 327 108,80 €	96,03%
Chapitre 012-Charges de personnel et frais assimilés	5 432 000,00 €	5 612 000,00 €	6 450 000,00 €	6 735 000,00 €	7 571 360,00 €	112,42%
Chapitre 014-Atténuations de produits	590 000,00 €	530 000,00 €	593 680,00 €	438 301,00 €	506 000,00 €	115,45%
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	1 609 276,00 €	1 572 069,00 €	1 799 759,00 €	1 243 251,00 €	1 280 715,45 €	103,01%
Chapitre 66-Charges financières	946 943,37 €	897 000,00 €	857 553,46 €	745 533,86 €	653 727,71 €	87,69%
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	45 445,00 €	103 300,00 €	98 500,00 €	34 450,39 €	10 000,00 €	29,03%
Chapitre 68-Dotations provisions semi-budgétaires	- €	- €	11 009,31 €	3 182,94 €	5 000,00 €	157,09%
Total	**12 103 621,37 €**	**12 272 850,52 €**	**13 984 273,46 €**	**14 746 938,59 €**	**15 353 911,96 €**	**104,12%**

Prévisions de dépenses réelles de fonctionnement – BP 2024

Les charges réelles de fonctionnement sont évaluées à 15,35M€ en 2024, soit 610K€ de plus que le budget 2023 (14,74M€).

Les charges à caractère général (011)

Les charges à caractère général sont stables. Elles sont évaluées à 5.3M€ en 2024, soit 200K€ de moins que le budget 2023 (5.5M€). Cette évolution s'explique notamment par l'effet du repli de l'augmentation des prix des matières premières et de l'énergie, en particulier le prix du gaz, en baisse par rapport à 2023 (- 450K€ par rapport au BP 2023).

Les services ont par ailleurs proposé un budget de fonctionnement dans les limites imposées par l'exercice précédent de manière à réduire ou limiter l'évolution des dépenses réelles de la section de fonctionnement, traduisant ainsi un effort de gestion des services.

Les charges de personnel (012)

Les charges de personnel sont en hausse de près de 830K€. Elles s'élèvent à 7.5M€ en 2024 contre 6.7M€ en 2023.

L'évolution d'environ 12% par rapport au réalisé 2023 s'explique notamment par :

- La prise en compte en année pleine de l'augmentation des salaires, suite aux décisions de revalorisation gouvernementales (+1.5% du point d'indice en juillet 2023, et +5 points d'indices sur toutes les grilles indiciaires au 1er janvier 2024) (+114K€) et de création de l'indemnité de résidence (+170K€)
- Les recrutements supplémentaires décidés par le Conseil municipal pour faire face à l'accroissement des missions : 1 agent des espaces verts suite au transfert par la CCPEVA de la gestion de la zone d'activité économique du Cartheray, un agent au service population pour la prise en charge du nouveau service de recueil des demandes de titres sécurisés, une ATSEM dans le cadre de l'ouverture de classe maternelle au sein du groupe scolaire

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le
ID : 074-217402189-20240305-DE2024_021-DE

Saint-Exupéry ; ainsi que le recrutement des saisonniers du service des sports, non réalisé en 2023 du fait de la fermeture du centre nautique pour la période estivale (+150K€)
- La proposition d'augmentation du RIFSEEP (+176K€)
- La requalification en maladie professionnelle d'un agent (+55K€)

Toutefois, le ratio budgétaire des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de la section de fonctionnement reste en deçà du ratio national de la strate de près de 8 points (49.3% contre 57,1%) évoluant de seulement 1 point par année sur les quatre dernières années.

Les autres charges de gestion courante (65)

Les autres charges de gestion courante augmenteraient de 37.4K€.

- Reconduction du montant des subventions aux associations (soit 400K€)
- Augmentation de la subvention aux écoles pour 3.4K€ (soit environ 75K€)
- Augmentation de +4.2% de la contribution obligatoire au SDIS 74 (soit environ 248K€)
- Reconduction des cotisations versées au SYANE, SERTE, APIEME pour un montant d'environ 44k€
- Subvention exceptionnelle versée au budget annexe PORT pour la somme de 18.57K€
- Prévision de dépenses pour admission en non valeurs et créances éteintes pour un montant de 12.5K€
- Augmentation des dépenses logicielles hébergées sur le cloud pour un montant de 19.4k€ (soit environ 80.7K€)
- La perception de recettes tarifaires et de subventions sur appel à projet, supérieures au budgété en 2023, a permis au CCAS de dégager un excédent de fonctionnement. Par conséquent, il sera proposé de lui verser une subvention de l'ordre de 233K€ en 2024.

Répartition des dépenses par politique publique

Les orientations budgétaires 2024 seront, comme en 2023, prioritairement axées sur les services à la population (sport, petite enfance/éducation/jeunesse/ vie locale (culture, subventions aux associations) pour 35% des dépenses réelles de fonctionnement, l'amélioration du cadre de vie pour 31% et la thématique sécurité/mobilité pour 5%.

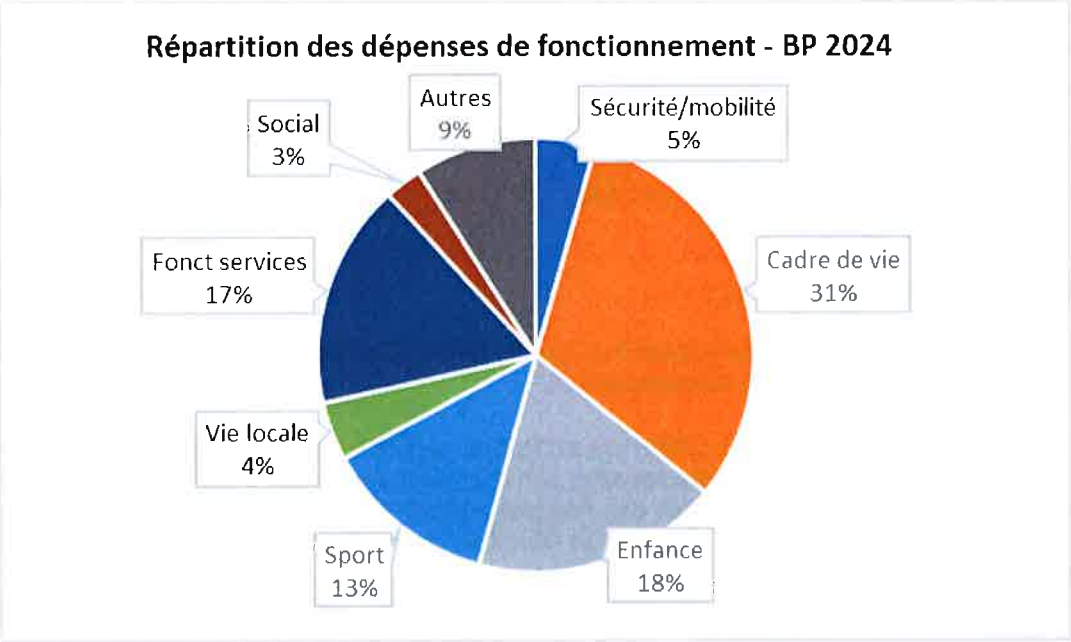

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le
ID : 074-217402189-20240305-DE2024_021-DE

Les dépenses obligatoires liées au fonctionnement des services (assurances, informatique, communication, indemnités des élus, agence postale, état civil, etc.) et à l'ensemble des autres dépenses obligatoires (intérêts d'emprunts, FPIC, pénalité SRU, cotisations aux syndicats, etc.) s'élèveraient respectivement à 17% et 9%.

Reversements de fiscalité (014)

S'agissant des reversements de fiscalité, 500K€ de prélèvement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et 6K€ de dégrèvements seront budgétés.

Evolution des prévisions de recettes de fonctionnement

Evolution des crédits ouverts (BP + DM): Recettes réelles de fonctionnement (Budget Principal)						
Année	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	% Evolution BP2024 / BP2023
Chapitre 013-Atténuation de charges	65 000,00	65 000,00 €	65 000,00 €	100 000,00 €	90 000,00 €	90,00%
Chapitre 70-Produits des services	787 065,00	622 790,00 €	1 098 215,49 €	1 207 728,00 €	1 289 792,98 €	106,79%
Chapitre 73-Impôts et taxes	10 730 317,00	9 531 113,00 €	10 597 135,46 €	11 919 863,44 €	12 126 545,84 €	101,73%
Chapitre 74-Dotations et participations	1 502 203,00	2 465 560,00 €	2 892 228,97 €	2 783 494,55 €	2 917 255,46 €	104,81%
Chapitre 75-Autres produits de gestion courante	1 116 875,00	1 016 322,00 €	1 069 000,00 €	1 263 865,13 €	1 347 781,08 €	106,64%
Chapitre 76-Produits financiers	300	- €	201 200,00 €	- €	557,15 €	#DIV/0!
Chapitre 77-Produits exceptionnels	15 500,00	15 500,00 €	- €	- €	- €	#DIV/0!
Chapitre 78-Reprise sur amortissements et provisions	- €	- €	- €	5 500,00 €	- €	0,00%
Total	14 217 260,00 €	13 716 285,00 €	15 922 779,92 €	17 280 451,12 €	17 771 932,51 €	102,84%

Prévisions de recettes réelles de fonctionnement – BP 2024

Les hypothèses prudentes retenues s'agissant de l'évaluation des recettes réelles de fonctionnement conduisent à une évaluation des recettes à hauteur de 17,7M€, en légère diminution en 2024 par rapport au réalisé 2023 (-430K€) :

- Estimation inférieure des recettes des services publics locaux par rapport à celles perçues en 2023 de – 50k€ (1,1M€)
- Stabilité des produits d'occupation du domaine public et des immeubles (1,34M€) et du fonds Genevois (400K€)
- La dynamique des bases d'imposition (+3.9%) permettrait une augmentation du produit des contributions directes d'environ 160K€ par rapport au réalisé 2023, à taux d'imposition constant en 2023
- Stabilité de l'attribution de compensation versée à la commune par la CCPEVA, à hauteur de 4,5M€.
- La participation de la CCPEVA au dispositif savoir nager est en baisse sur 2024, elle est budgétée à hauteur de 70K€.

Evolutions de la politique tarifaire :

Il est proposé une réévaluation de l'ensemble des tarifs municipaux afin de tenir compte de l'effet de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement.

Ainsi, à compter du 1er septembre 2024, les tarifs des services de restauration augmenteraient entre 1 et 2% selon les quotients, et les services péri et extrascolaires entre 2 et 3%, afin d'absorber les augmentations du coût des repas et des salaires imposées par les prestataires extérieurs. La municipalité proposera néanmoins d'ajuster les tranches de quotient, afin de réduire l'impact pour les familles les plus fragiles.
La prise en charge par la ville de la différence entre le prix payé par les familles et le coût réel du service reste néanmoins très élevée.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le
ID : 074-217402189-20240305-DE2024_021-DE

Par ailleurs, un tarif « hors commune », correspondant à environ +15% du tarif des habitants de Publier sera créé pour l'activité aquagym organisée par la Cité de l'eau. Cette proposition illustre la politique sportive de la municipalité en faveur d'un accès privilégié des Publiérains aux activités dispensées par ses équipements.
Les tarifs de la mise à disposition de lignes d'eau pour les établissements scolaires extérieurs à la commune, tout comme ceux des locaux du centre sportif seront également réévalué pour prendre en compte l'augmentation importante des dépenses énergétiques pour ces équipements municipaux.

Les autres tarifs municipaux augmenteront globalement d'environ 5%.

Focus sur l'évolution des recettes de fiscalité

Les recettes de fiscalité des ménages sont estimées à environ 4,76M€ pour 2024.

Il n'est pas prévu d'augmentation de taux d'imposition par la commune en 2024.

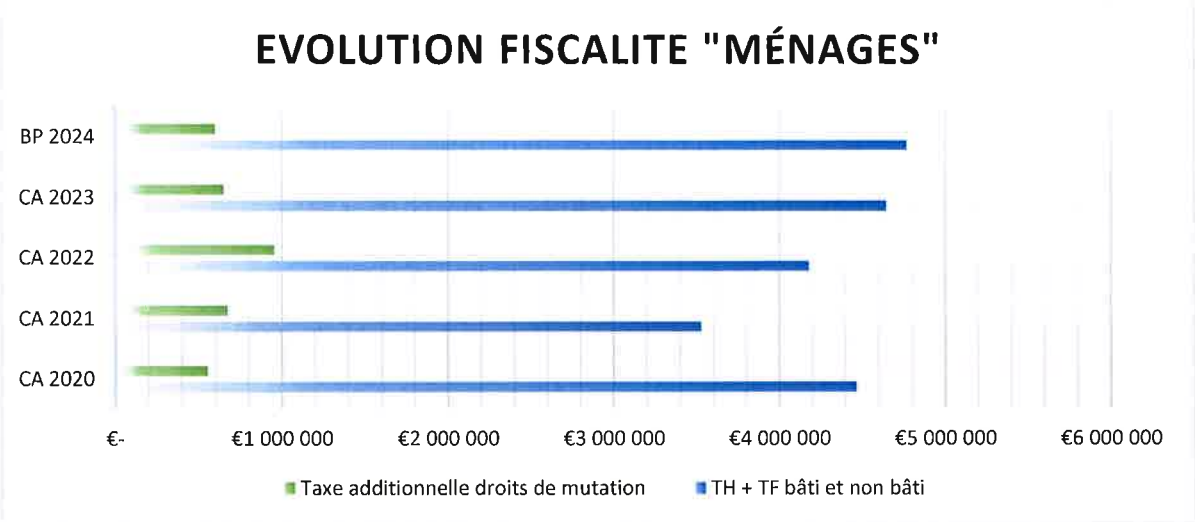

La taxe additionnelle des droits de mutation est quant à elle budgétée à hauteur de 600K€.

Les autres recettes fiscales sont estimées à environ 6,75M€ pour 2024.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le
ID : 074-217402189-20240305-DE2024_021-DE

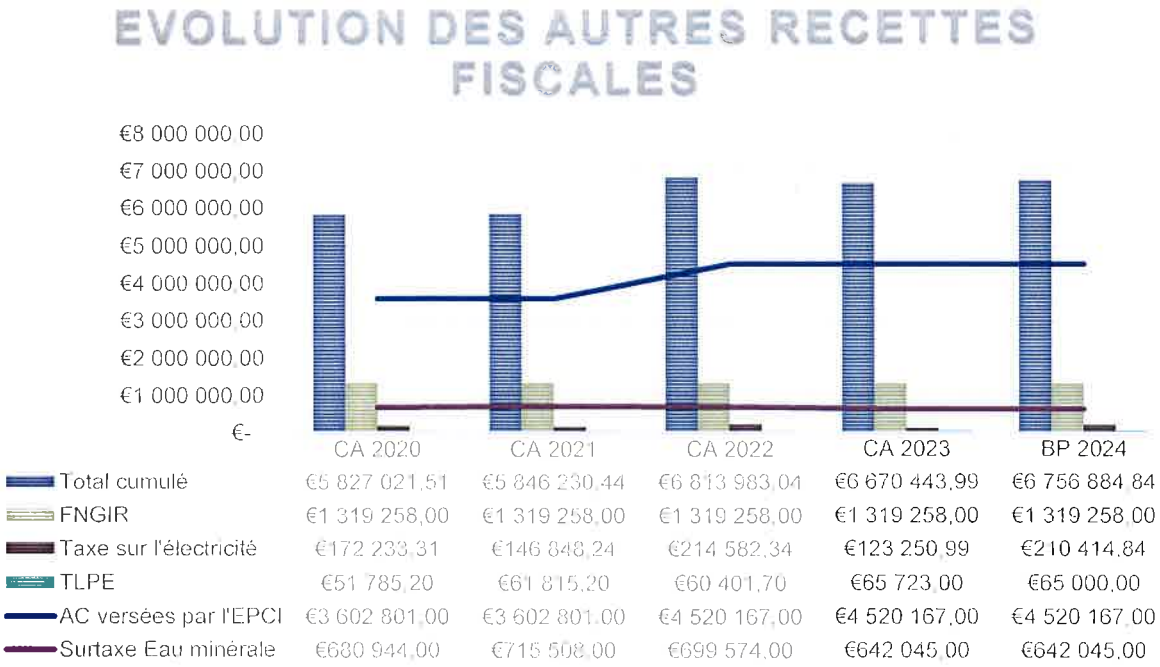

V. LES PRINCIPALES MASSES BUDGETAIRES – SECTION D'INVESTISSEMENT

Evolution des prévisions de dépenses d'investissement

Evolution des crédits ouverts (BP + DM): Dépenses réelles d'Investissement (Budget Principal)						
Année	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	% Evolution BP2024 / BP2023
Chapitre 10-Dotations, fonds divers et réserves	393 450,76	12 175,00 €	3 043,75 €	539 598,54 €	- €	0,00%
Chapitre 16-Emprunts et dettes assimilées	1 503 000,00	1 623 000,00 €	1 788 907,65 €	2 265 150,85 €	1 744 365,87 €	77,01%
Chapitre 20-Immobilisations incorporelles	507 831,91	526 071,37 €	1 169 586,00 €	514 271,94 €	384 792,27 €	74,82%
Chapitre 21-Immobilisations corporelles	3 950 376,35	3 051 564,57 €	2 603 672,00 €	4 210 862,99 €	5 680 041,76 €	134,89%
Chapitre 23-Immobilisations en cours	10 793 696,23	9 894 957,32 €	7 792 319,98 €	7 905 474,98 €	8 429 657,97 €	106,63%
Chapitre 27-Autres immobilisations financières	1 737 000,00	371 000,00 €	92 750,00 €	153 358,19 €	- €	0,00%
Total	18 885 355,25 €	15 478 768,26 €	13 450 279,38 €	15 588 717,49 €	16 238 857,87 €	104,17%

Prévisions de dépenses réelles d'investissement - BP 2024

2024 marque la poursuite des grands investissements du mandat, notamment :

- 860K€ pour les travaux d'aménagement des quais (promenade piétonne)
- Construction/amélioration des groupes scolaires : finalisation des travaux du groupe scolaire Simone Veil et construction du nouveau groupe scolaire Saint Exupéry : près de 4,1M€
- Acquisition d'une balayeuse de voirie = 250K€
- Amélioration de la voirie et sécurisation des voies et réseaux : environ 1,77M€
- Adaptation des locaux (aménagement des bâtiments communaux : écoles, centre sportif et nautique, etc.) aux besoins de la population et des agents municipaux : 1,8 M€ (dont réhabilitation de la mairie 600K€)
- Amélioration de la performance énergétique et travaux de rénovation divers du centre sportif, du centre nautique et des autres installations sportives : environ 630K€
- Construction d'une nouvelle salle des fêtes : environ 1.6M€

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le
ID : 074-217402189-20240305-DE2024_021-DE

Les restes à réaliser 2023 s'élèvent à environ 2.77M€.

Plusieurs de ces projets présentent un caractère pluriannuel et sont retracées au sein d'autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP).

Tableau de synthèse des AP/CP (prévisions de dépenses pluriannuelles)

Autorisations de Programmes (AP) et Crédits de paiement (CP)						
Opérations gérées en AP/CP	Montant de l'AP	Montant du CP ouvert en 2022	Montant du CP ouvert en 2023	Montant du CP ouvert en 2024	Montant du CP ouvert en 2025	Montant du CP ouvert en 2026
2022-01 SAINT-EXUPERY	12 016 821,05 €	*242 855,08 €*	*2 052 142,00 €*	3 871 667,59 €	3 407 150,61 €	2 443 005,77 €
2022-02 RD 1005 SECTEUR 6	2 537 314,98 €	*260 000,00 €*	*1 414 280,73 €*	863 034,25 €	- €	- €
2023-01 NOUVELLE SALLE DES FETES	4 864 000,00 €	- €	*65 000,00 €*	1 612 000,00 €	3 187 000,00 €	- €
2023-02 REHABILITATION MAIRIE	1 070 000,00 €	- €	*464 170,87 €*	605 829,13 €	- €	- €
2023-03 PUP sécurisation RD 1005 - PROGRAMME EDELYS	599 830,98 €	- €	*27 306,14 €*	572 524,84 €	- €	- €
2024-01 AP DEPENSES IMPREVUES	269 000,00 €	- €	- €	269 000,00 €	- €	- €
Totalisation	*21 356 967,01 €*	*502 855,08 €*	*4 022 899,74 €*	*7 794 055,81 €*	*6 594 150,61 €*	*2 443 005,77 €*

Répartition des dépenses d'investissement par politique publique

La répartition des dépenses d'investissement montre la priorité donnée à l'amélioration du cadre de vie (32% des dépenses), aux secteurs de l'enfance et du sport (38% des dépenses) et de la sécurité/mobilité (13%).

Le remboursement du capital de la dette s'élève quant à lui à plus de 1,7M€.

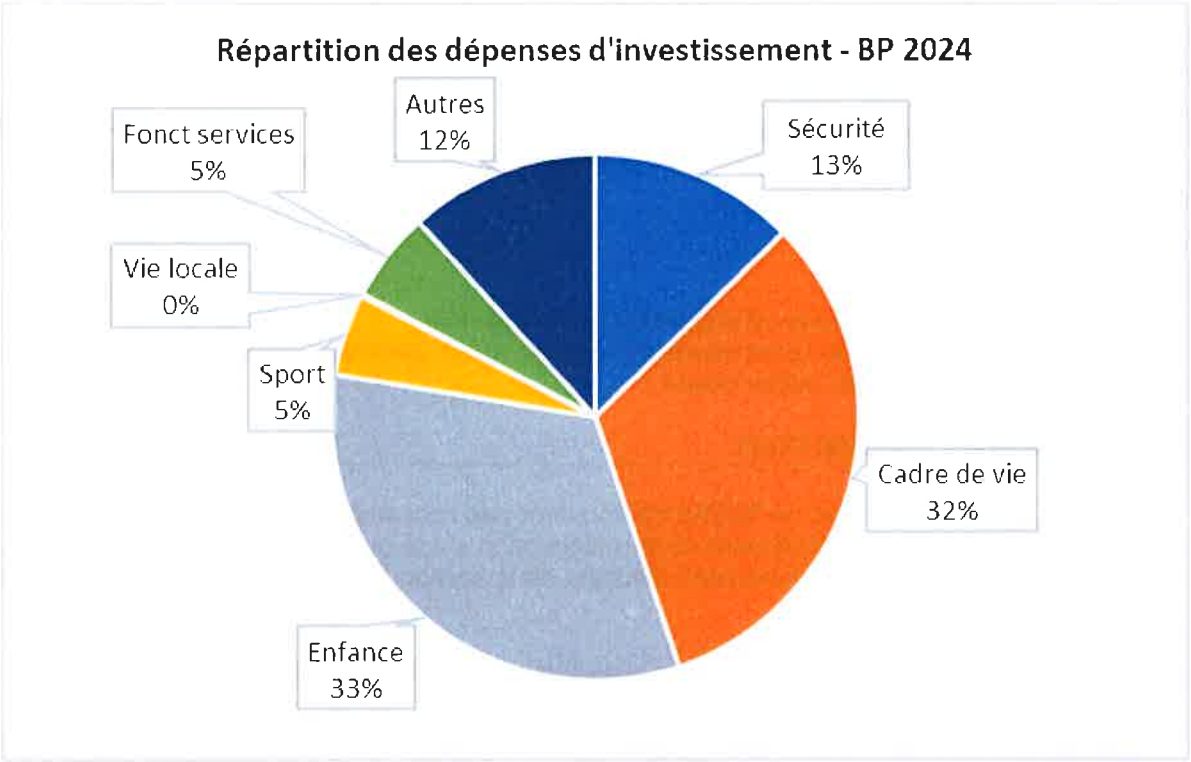

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le
ID : 074-217402189-20240305-DE2024_021-DE

La poursuite d'un haut niveau d'investissement démontre la volonté active de la municipalité d'améliorer le quotidien et le cadre de vie des Publiérains, ainsi que la qualité des services.

Les excédents cumulés des exercices antérieurs reportés permettront de couvrir le besoin de financement d'une partie de ces investissements.

Evolution des prévisions de recettes d'investissement

Evolution des crédits ouverts (BP + DM): Recettes réelles d'investissement (Budget Principal)						
Année	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	% Evolution BP2024 / BP2023
Chapitre 10-Dotations, fonds divers et réserves	3 602 000,95	1 478 628,72 €	920 180,00 €	741 732,33 €	8 127 901,00 €	1095,80%
Chapitre 13-Subventions d'investissement	459 927,00	500 161,00 €	582 869,82 €	1 419 849,01 €	2 076 809,78 €	146,27%
Chapitre 16-Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00	3 000 000,00 €	9 225,32 €	- €	1 302 455,73 €	#DIV/0!
Chapitre 23-Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	76 009,56 €	#DIV/0!
Chapitre 27-Autres immobilisations financières	13 200,00	- €	- €	822 000,85 €	81 509,71 €	9,92%
Chapitre 024-Produits des cessions d'immobilisations	3 883 551,00	3 883 551,00 €	- €	- €	- €	#DIV/0!
Total	10 958 678,95 €	8 862 340,72 €	1 512 275,14 €	2 983 582,19 €	11 664 685,78 €	390,96%

Prévisions de recettes réelles d'investissement – BP 2024

Le projet de BP 2024 prévoit des recettes d'investissement prudentes, les principales opérations de travaux ayant déjà fait l'objet d'un financement important :

- Environ 1.1 M€ de fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et de taxe d'aménagement
- Des subventions d'investissement notifiées à ce jour, à hauteur de 283K€ dont 115K€ versés par le Département au titre des travaux RD1005 Ouest et 150K€ versé par la Région au titre de la vidéoprotection, 13K€ seront versées par l'Etat pour les études énergétiques du centre nautique. Auxquels s'ajoutent 1.7M€ de restes à réaliser.

VI. EVOLUTION DE LA DETTE

Le recours à l'emprunt est budgété sur l'année 2024 à hauteur de 1.3M€, étant entendu qu'il n'y sera recouru qu'en cas de besoin de financement au regard du rythme de réalisation des investissements.

Profil de la dette

L'en cours de dette comporte 19 emprunts, tous à taux fixe.
La typologie de la dette de la commune est classée en A1 selon la charte Gissler, classification la moins risquée selon cette même charte.

VII. LE BUDGET ANNEXE PORT

En 2023, les droits de port de 39.6K€ ne couvrent pas l'ensemble des charges d'exploitation de 58.6K€ (composées principalement de la refacturation d'une quote-part de personnel communal, et de fluides). Toutefois, le cumul des résultats de la section d'exploitation reportés, s'élève à fin 2023, à 6.6K€.

Le cumul des résultats de la section d'investissement s'élève à fin 2023 à 4.9K€.

Conformément aux demandes de la DGFIP exprimées en 2023, la reprise de régularisations comptables aura pour incidence en 2024 ainsi que sur les trois années à venir de porter à 172K€ le montant d'amortissement comptable des frais d'études. L'amortissement comptable sur la même durée des subventions est opéré pour un montant de 167K€.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le
ID : 074-217402189-20240305-DE2024_021-DE

Ces opérations d'ordres opérées sur les deux sections, n'ont aucun impact sur la trésorerie de ce budget annexe.

11.09K€ de dépenses sont prévues pour des travaux d'aménagement du port.

25K€ de dépenses sont prévues pour l'entretien du port ainsi que 28.25k€ pour la mise à disposition de personnel communal, ce qui nécessite une subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 18.57K€. Il sera proposé de revaloriser les tarifs des places de port de 5%, à l'instar des autres tarifs municipaux, afin de tenir de compte l'évolution des charges de fonctionnement en 2024.

Le besoin de financement est couvert par le résultat reporté de 2023 et les autres recettes de la section d'investissement.

VIII. LE BUDGET ANNEXE ZAC

Le budget annexe ZAC retrace les opérations d'aménagement de la zone. La nomenclature comptable applicable pour ce budget est la M57 applicable aux budgets d'aménagement de zones, c'est-à-dire avec comptabilisation de stocks.

Depuis sa création en 2010, 7,7M€ de dépenses d'études, d'acquisition de terrains, et d'aménagement ont été réalisées, et près d'1M€ de cessions sont intervenues.
Ce budget annexe est financé principalement par des avances du budget général au budget annexe, 7.43M€ à fin 2022.

En 2023, aucune dépense d'aménagement n'a été réalisée.
Un remboursement des avances versées par le budget principal a été opérée à hauteur de 749K€.
Le solde restant à rembourser au budget principal s'élève à 6.6M€.
Le fonds de roulement s'établit à 172K€ en fin d'exercice.

En 2024, 50K€ de frais d'études sont prévues. Aucune cession de parcelles n'est à prévoir pour 2024.

Le projet de budget 2024 intègre un reversement partiel de l'excédent au budget principal à hauteur de 122K€

IX. LE BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Le budget annexe cimetière retrace les achats et ventes de caveaux. En 2023, 13.2K€ de ventes ont été constatées. Un marché pour la construction de 24 caveaux a été engagé sur 2023 pour un montant de 72.16K€.

Le fonds de roulement s'établit à 72.77K€ en fin d'exercice.

A noter que le budget annexe supporte une dette de 157.6K€ envers le budget général.

Pour 2024, il est prévu la budgétisation d'études pour un coût de 7K€. Il est également budgété le reversement de l'excédent de la section d'exploitation pour sa totalité soit 1.8k€.

La refacturation d'une partie des travaux du cimetière au budget principal est également inscrite à hauteur de 12K€.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le
ID : 074-217402189-20240305-DE2024_021-DE